

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos et par visioconférence le 24 janvier 2022, à compter de 18h30.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beaurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Daniel Jacques.

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION, CONSTAT DE QUORUM

À 18h30, monsieur le maire constate le quorum, déclare la session ouverte et tous reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

2022-01-08

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des services sociaux en date du 2 octobre 2020, à l'effet que les séances publiques d'un organisme municipal soient tenues sans la présence du public ;

CONSIDÉRANT les nouvelles directives gouvernementales reçues le 20 décembre 2021 en raison de l'augmentation des cas de la COVID-19 et de la présence du variant Omicron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard unanimement résolu :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et par visioconférence ;

QUE le verbatim de la présente séance soit publié sur le site internet de la municipalité au lendemain de la séance.

ADOPTÉE

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-09

Il est proposé par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et constat de quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Budget 2022 – Adoption
4. Période de questions portant sur le budget
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU BUDGET 2022

Monsieur le maire fait la lecture du document explicatif du budget 2022

BUDGET 2022

REVENUS	BUDGET 2022
Taxe générale	601 864\$
Taxe de police	137 422\$
Imposition de droits (droits de mutation et permis)	26 500\$
Gestion des matières résiduelles	60 164\$
Aqueduc (amélioration du réseau et consommation d'eau)	70 186\$
Vidange fosses septiques	12 420\$
Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole	350 329\$
Subventions amélioration réseau routier	39 555\$
Transfert – Partenariat 2020-2024	6 754\$
Remboursement règlement d'emprunt #310 (installation septique)	29 101\$
Autres (constats, location salle, intérêts...)	6 075\$
TOTAL REVENUS :	1 340 370\$

DÉPENSES	
Administration générale	334 754\$
Sécurité publique	240 818\$
Transport	99 957\$
Hygiène du milieu	152 952\$
Urbanisme et aménagement du territoire	51 647\$
Loisirs et culture	55 695\$
Remboursement dette à long terme (Règlement #310)	29 101\$
Activité d'investissement	375 446\$
TOTAL DÉPENSES :	1 340 370\$

2022-01-10

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu d'adopter le budget 2022 tel que présenté, avec des dépenses de 1 340 370 \$ et des revenus de 1 340 370 \$.

ADOPTÉE

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue de la population.

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-01-11

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu que la présente session soit levée à 18 h 45.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Anne Beauchemin
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire